

PRIX DE L'ABONNEMENT
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 31 juillet 1844.

Dans notre numéro du 22 juillet, nous avons adressé à l'autorité lyonnaise diverses interpellations auxquelles on n'a pas encore répondu; elles avaient cependant bien, ce nous semble, assez d'importance pour attirer son attention. On s'est contenté simplement de nous dire que M. Guilhem avait quitté le conseil d'état pour venir à Lyon examiner le nouveau Palais de Justice. Voilà qui est bien; mais, depuis l'arrivée de ce fonctionnaire public, nous n'avons pas appris que la commission dont il fait partie et qu'il est venu éclairer de ses lumières ait eu aucune réunion, et on ne nous a rien dit de ses importants travaux.

Puisqu'on a cru devoir annoncer le voyage de M. Guilhem et en indiquer le motif, on ferait bien d'en faire connaître les résultats. Nous tenons beaucoup à nous édifier sur les services que ce fonctionnaire nous rendra, et nous serons enchantés de pouvoir lui en témoigner toute notre gratitude.

Mais l'arrivée de M. Guilhem à Lyon n'était pas le fait principal de nos interpellations; nous demandions qu'on voulût bien nous donner quelques éclaircissements précis sur le complot que la police prétend avoir découvert et sur son caractère réel; nous demandions aussi qu'on nous indiquât avec plus de précision, avec plus de clarté, les causes de diverses arrestations opérées parmi les ouvriers de notre principale industrie. Nous aurions voulu savoir de l'autorité judiciaire pourquoi elle se montre si sévère vis-à-vis d'honnêtes ouvriers accusés de s'être concertés pour obtenir quelque légère augmentation de salaire, tandis qu'en d'autres circonstances elle s'est montrée si débonnaire vis-à-vis de certaines personnes qui provoquaient les ouvriers à s'unir, non pas dans le but très-naturel et très-simple d'avoir quelque augmentation de salaire, mais dans le but très-compliqué de faire de la société actuelle une société complètement régénérée.

Il paraît qu'aux yeux de nos autorités, on n'est en contravention avec certaines lois sur les associations ou coalitions qu'autant qu'on les transgresse pour des intérêts de minime importance. Si les ouvriers s'unissent pour s'opposer à une diminution de salaires, comme à Saint-Etienne, on les poursuit sans pitié; si on les provoque à des unions dont le but est de construire des palais pour les vieillards et de constituer de grosses rentes pour des défenseurs taillés sur le modèle d'O'Connell, on les laisse faire, et on ne s'occupe pas de savoir s'ils se réunissent au nombre de plus de vingt. Or, pourquoi tant de tolérance dans un cas et tant de violence dans l'autre? Devrions-nous croire que l'on a deux poids et deux mesures quand il s'agit du sort des ouvriers, que l'impunité est acquise à quiconque les berce d'illusions et leur promet des transformations sociales impraticables, tandis qu'on est sans pitié pour toute participation à des actes qui se rapportent à des intérêts précis, immédiats?

Il y a long-temps, du reste, que les choses se passent de la sorte, et qu'on suit le système que nous venons d'indiquer. Quand la société est ainsi livrée aux empiriques, et quand on étouffe les conseils des hommes prudents et pratiques, il faut croire qu'on la

considère comme dans un état bien désespéré; car, pour sauver le présent, on crée à l'avenir des embarras incalculables.

On connaît suffisamment notre opinion sur les lois de septembre et sur la loi relative aux associations, que nous voudrions voir rayées de nos codes; mais, puisqu'elles subsistent, c'est pour nous un devoir de demander compte de leur exécution à l'autorité judiciaire, et de nous enquerir des motifs qui font qu'en certains cas on les applique rigoureusement, tandis que dans d'autres on les laisse sommeiller.

Ainsi, si nous attaquons la propriété dans la moindre de ses parties, nous serions assurément poursuivis; d'où vient donc qu'on tolère certains écrits qui ne tendent à rien moins qu'à changer complètement toutes les conditions actuelles de la propriété? Faudrait-il donc croire qu'on calcule sur les résultats que peuvent produire ces publications excentriques, et qu'on les considère comme un moyen d'augmenter la confusion dans les esprits? Mais il nous semble que la loi ne doit pas se plier aux caprices de la politique, et que les magistrats ne devraient pas concourir au succès des combinaisons machiavéliques qui peuvent germer dans les arcanes de la police. Loin de nous de provoquer la magistrature à des poursuites sans but, à des tracasseries sans fondement; ce que nous demandons, c'est qu'elle se montre égale pour tous, qu'elle applique les lois sur les associations et sur la presse sans exception, ou qu'elle les laisse sommeiller pour tous.

Le jour où on cesserait d'appliquer ces lois, la confusion cesserait d'être aussi grande; on saurait au juste ce qu'on doit attendre de certains systèmes sociaux; on aurait la mesure exacte de tous ces réformateurs qui veulent changer, comme par enchantement, la face du monde entier. Quant à nous, nous les considérons comme complétant l'œuvre du gouvernement; nous croyons qu'ils l'aident naïvement ou sciemment à immobiliser la société et à maintenir la paix à tout prix. Sur ce point notre conviction est profonde. Le rôle de la France n'est pas le repos dans la paix; sa mission est expansive et doit s'accomplir par les armes jusqu'au jour où elle tiendra en Europe la place qu'elle doit y occuper.

Jalousie et comprimée par les divers peuples de l'Europe, elle ne pourra, sans la guerre, sortir des langes dont on l'a enveloppée; le nœud gordien qui la serre doit être tranché avec l'épée. On ne nous rendra pas volontairement nos frontières naturelles, et ces frontières nous sont nécessaires pour avoir la prépondérance en Europe. Ou nous irons en nous abaissant continuellement, ou bien nous nous replacerons dans des conditions de force territoriale suffisantes pour nous mettre en position de ne plus redouter les coalitions. Arrière donc les endormeurs qui nous crient que la transformation de l'Europe se fera pacifiquement! La condition des peuples ne se modifiera en rien sans notre concours; loin de là, les classes inférieures tomberont davantage encore dans la misère et la dégradation.

Au milieu des criailles assourdissantes qui retentissent sans cesse autour de la mansarde de l'ouvrier et de son atelier, au mi-

lieu du tapage que font certains socialistes plus ou moins pacifiques, il n'est pas étonnant qu'il s'égare dans ses vues, qu'il prenne des ombres pour des réalités, et qu'il n'entende pas toujours les conseils de ceux qui voudraient le guider dans des voies droites et nationales.

Le *National* publie, dans son numéro du 29, un document de la plus haute importance, et auquel le quatorzième anniversaire de la révolution de juillet donne un merveilleux à-propos. C'est une lettre adressée à Louis-Philippe, quelques jours après son avènement au trône, par un homme qui a pris part aux grandes affaires de 89 et de 92, et qui, en raison des fréquents rapports qu'il avait eus avec Philippe-Egalité, à qui il avait même rendu quelques services, était devenu le confident et le correspondant du roi actuel des Français, qui de tout temps a beaucoup écrit. Le *National* assure même que ce personnage conservait avec soin une lettre du prince libéral, dans laquelle on lisait ces curieuses paroles : « Le trône de France ne peut plus être que le fauteuil d'un président héréditaire. »

Très-peu de temps après l'installation du nouveau gouvernement, un billet très-pressant alla trouver à la campagne où il s'était retiré celui qui avait été le confident du roi qui venait d'être élevé au trône. On l'appela à Paris. Sa réponse ne se fit pas attendre; elle fut communiquée à l'un des rédacteurs actuels du *National*, qui en a gardé copie, et qui a cru que le moment était venu de la livrer à la publicité. On verra, par la citation que nous allons en faire, que son auteur voyait de loin et qu'il voyait juste.

« Août 1830.

» Sire,

» Votre bienveillance pour moi survit à votre changement de fortune; je vous en remercie du fond de mon cœur. J'y voudrais répondre en me dévouant à vos intérêts, liés désormais à ceux de la patrie; mais je ne puis rien. Je n'ai vu qu'un instant cette ardente jeunesse parisienne qui vient, en un tour de main, de renouer une chaîne qu'on croyait à jamais brisée. Vieux patriote, je me suis senti renaître un moment; mais j'ai compris bien vite qu'il faut, pour servir ou pour conduire une révolution si grande et si généreuse, des hommes qui aient moins vécu que moi. Laissez-moi donc, Sire, achever en paix les derniers jours d'une vie dont je ne saurais, à cette heure, relever l'inutilité.

» Mais peut-être votre bonté me permettra-t-elle de lui soumettre, en cette circonstance, l'expression bien désintéressée de mes sentiments sur la situation difficile où vous êtes aujourd'hui placé. Je ne saurais, par malheur, reconnaître d'une autre manière les marques d'intérêt dont votre lettre m'a trouvé pénétré.

» Je n'ai plus la vue assez forte pour plonger mes regards dans un horizon infini que les vainqueurs de juillet aperçoivent devant eux; mais, en restant dans la réalité des faits, deux voies sont ouvertes devant vous.

» L'une, c'est de développer la révolution en la contenant; l'autre, c'est de chercher, je ne dis pas à l'étouffer, ce n'est plus possible, mais à la comprimer pour un temps plus ou moins long. La première vous approche des peuples, l'autre vous relie aux souverains. Celle-ci, malgré quelques embarras, peut paraître plus facile; mais elle commencerait par des trahisons, elle finit à des abîmes. L'autre, qui semble plus âpre, vous causera d'abord un peu plus de peine; mais c'est la route du vrai et du bien. Il y a bientôt quarante ans que nous l'avons tracée; le monde y marche, et quiconque s'en écarte, doit se perdre plus tôt ou plus tard.

» Je puis me tromper, mais il me semble que la victoire du peuple doit avoir en Europe un retentissement immense. Tout l'édifice

FEUILLETON DU CENSEUR. — 1^{er} AOUT.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

1814.

Marmont accourt; il apaise la révolte. — Retour du duc de Raguse à l'hôtel Talleyrand. — Les plénipotentiaires reviennent à Fontainebleau. — Napoléon veut continuer la guerre; il abdique sans réserve.

(Suite.)

Les généraux de Marmont avaient entraîné leurs régiments dans la fausse conviction que l'empereur connaissait le traité fait avec Schwartzberg. Qui pouvait l'avoir prévenu? Un seul général avait refusé de les suivre, Lucotte. Les soupçons, dans les premières heures, se portèrent naturellement sur lui. Or, l'empereur, la veille au soir et dans le courant de la nuit, ne savait rien du traité; il le connut seulement quand la défection était accomplie. Lucotte ne l'avait donc pas averti. Quant aux officiers et aux soldats, la retraite précipitée de l'arrière-garde et les faits qui nous restent à raconter prouvent surabondamment que pas un d'eux ne fut complice du général Bordesoulle.

Pendant que ce chef était occupé à calomnier un de ses collègues et les troupes, dans le but sans doute d'amoinrir aux yeux du maréchal la gravité de sa désobéissance, les soldats, rassemblés en groupes tumultueux sur les promenades et sur les principales places de Versailles, s'emportèrent contre leurs généraux et demandaient à rejoindre l'empereur. D'un autre côté, les colonels de toutes armes, convoqués par leur collègue Ordener, se réunissaient chez ce dernier et convenaient d'emmener le 6^e corps à Rambouillet pour gagner ensuite Fontainebleau. La direction des troupes fut déléguée à Ordener, qui prit aussitôt le commandement. Peu d'instants après, tous les régiments, infanterie et artillerie, quittaient Versailles aux cris répétés de *Vive l'empereur!*

Cette révolte était de nature à tout remettre en question; elle pouvait devenir le signal de la lutte et imprimer aux efforts des troupes impériales, indignées, furieuses, une énergie dont il était impossible de calculer les suites. Marmont, que la nouvelle des événements d'Essonne, on l'a vu, avait d'abord atterré, céda aux instances du gouvernement provisoire. Ses généraux, jusque-là, étaient allés plus loin que lui dans la défection. Il eut le malheur de sacrifier jusqu'au bénéfice de cette position en consentant à arrêter la marche de son corps et à prendre ainsi l'entière responsabilité hiérarchique et morale du mouvement. Se jetant aussitôt dans une voiture, il courut à Versailles qu'il traversa sans s'arrêter, parvint à atteindre ses

régiments à deux lieues et demie plus loin, au hameau de Trappes, et vint droit au colonel Ordener, qu'il menaça de faire arrêter, puis traduire devant un conseil de guerre pour *usurpation de commandement*.

— Je vous en délie! s'écria Ordener, qui se laissa alors emporter aux paroles les plus violentes.

Cette résistance déconcerta Marmont; il invoqua son droit de commandement; puis, rappelant ses services, ses blessures, et s'adressant alternativement aux officiers et aux soldats qui l'entouraient, il demanda si c'était un maréchal dévoué comme lui que l'on pouvait soupçonner de vouloir trahir les intérêts de l'armée.

— Le 6^e corps n'a quitté Essonne, dit-il en terminant, que pour hâter la paix; elle va se conclure, croyez-en la parole de votre général. Obéissez-lui, et tout sera oublié.

Les soldats, entraînés, se replacèrent sous l'autorité du maréchal, qui ne les quitta qu'après leur avoir fait abandonner le chemin de Rambouillet et prendre la route de Normandie.

Son retour était vivement attendu. L'alarme était revenue parmi les sénateurs et les membres du gouvernement provisoire; les souverains eux-mêmes montraient de l'inquiétude. Enfin, le duc de Raguse parut. Voici en quels termes un personnage déjà cité, et témoin oculaire, raconte l'ovation qui accueillit le maréchal à son arrivée dans les salons de M. de Talleyrand :

« Quinze ans sont passés, dit-il, et il me semble assister encore à cette scène. Tout le monde avait fini de dîner; il se mit seul à table devant un petit guéridon placé exprès au milieu de la salle et sur lequel on le servit. Chacun de nous allait causer avec lui et le complimenter. Il fut le héros de la journée. »

Déplorable triomphe, qui a fait maudire le nom de ce maréchal par tout un peuple, et qui laissera sur sa mémoire une tache éternelle!

La défection du 6^e corps, dans la nuit du 4 au 5 avril, ne fit point la chute de Napoléon; la prise de Paris et l'abdication avaient brisé le sceptre de ce prince. L'établissement impérial, toutefois, restait encore debout. Le duc de Raguse porta le coup de mort à cette cause, devenue, depuis l'invasion du territoire, la cause nationale, en apaisant, au profit du gouvernement provisoire, la patriotique révolte de ses soldats. Le 4 avril au matin, l'empereur n'avait plus de couronne; le 5 au soir, l'Empire était fini, la Restauration commençait. Ce fut seulement à la fin de cette dernière journée, après le retour de Marmont, que les partisans improvisés des Bourbons osèrent faire officiellement décider le rappel de ces princes. Avant de dire comment cet événement se produisit, nous suivrons l'empereur jusqu'à son départ pour l'île d'Elbe. Les quinze jours durant lesquels Napoléon séjourna encore à Fontainebleau, longue et solitaire

agonie dont les secousses concentrées entre les murs de ce palais furent alors inaperçues à Paris comme dans le reste de la France, présentent un enseignement politique trop sérieux pour ne pas être raconté.

L'empereur venait de recevoir de Paris une copie du traité convenu entre Marmont et le prince de Schwartzberg, lorsque des officiers expédiés par le général Chastel lui annoncèrent la défection du 6^e corps. Il voulut d'abord douter. Quand la conviction fut enfin entrée dans son esprit, sa parole s'arrêta, son regard devint fixe, et il ne rompit le silence que pour laisser échapper ces mots sur Marmont, que l'on accusait d'avoir ordonné le départ des troupes :

— L'ingrat! il sera plus malheureux que moi!

On dut le laisser seul. Quelques heures après, l'ordre suivant était lu à la tête de tous les régiments de l'armée.

ORDRE DU JOUR.

A l'armée.

« Fontainebleau, le 5 avril 1814.

» L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parce qu'elle reconnaît que la France est en lui et non pas dans le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion. Le duc de Raguse n'a point inspiré ce sentiment à ses compagnons d'armes; il a passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie et la liberté de la main d'un sujet.

» Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant, que c'est l'empereur qui a sauvé une partie de ses membres des orages de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation.

» Le sénat se fonde sur les articles de la constitution pour la renverser; il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme premier corps de l'Etat, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir changé les actes dans leur publication. Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices. Un signe était un ordre pour le sénat, qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui. L'empereur a toujours été accessible aux remontrances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans cette circonstance, la justification la plus indéfinie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les adresses et discours publics, alors l'empereur a été trompé; mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes les suites de leurs flatteries.

» Le sénat ne rougit pas de parler de libelles publiés contre les gouvernements étrangers; il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein! Si longtemps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes,

de 1815 est abattu; la carte du traité de Vienne est à refaire. Que sortira-t-il de toute cette confusion? Cela dépendra beaucoup de la marche que vous adopterez vous-même.

» Trois jours de révolution, c'est bien peu, je le sais, pour fonder un ordre nouveau; le passé ne s'en va pas si vite, et combien de choses que vous et moi, Sire, croyions avoir enterrées pour toujours, qui sont sorties de leur tombeau! Aussi ne serais-je pas étonné que des conseillers d'un autre temps vous engageassent à vous défier du mouvement révolutionnaire. L'Europe y trouvera son compte, et vous pourrez aisément avoir son amnistie.

» Mais d'abord sera-t-elle sincère? Et, au premier jour de revers, sera-ce vous qu'elle soutiendra? Et, d'ailleurs, qu'arrivera-t-il en France? Sur quelle base s'appuyera votre gouvernement? Des masses mécontentes, le faubourg Saint-Germain, la grande propriété hostile, vous n'aurez qu'une classe pour vous. Cette classe est puissante, je le sais, et après avoir lutté pendant quinze ans pour obtenir ce que vous lui donnez, elle s'attachera au nouveau régime comme au protecteur de ses intérêts.

» Mais ces intérêts sont multiples; un jour viendra où l'on ne pourra les satisfaire. Ces intérêts, d'ailleurs, se lient étroitement à ceux du peuple, et si l'appui du peuple vous manque, celui de la classe moyenne ne vous restera pas. On ne s'arrête pas, d'ailleurs, sur un terrain glissant. Les monarches, devenus nos alliés, exigeront plus que vous ne serez disposé à leur accorder; mais il faudra subir leur loi. Tout ce qui paraîtra populaire dans vos institutions leur déplaira; ils vous feront acheter le pain au prix le plus dur. Peu à peu vous serez entraîné dans un courant contraire à celui qui vous a porté où vous êtes. L'écluse une fois ouverte, tout ce qu'on a cru renversé se relèvera. L'aristocratie n'est pas morte, le prêtre ne meurt pas. Et qui sait si, au bout d'un certain temps, vous ne vous retrouverez pas menacé des mêmes malheurs qui viennent de frapper une race incorrigible? Et alors qu'avez-vous fondé? Quel édifice se bâtit sur des ruines? Quel avenir prépare-t-on à ses descendants?

» Non, je ne crois pas, Sire, à cette invasion de la barbarie. Si des révolutions éclatent dans d'autres parties de l'Europe, elles seront faites par des bourgeois. En Italie, en Espagne, en Allemagne, les classes moyennes sont seules prêtes, en ce moment, à comprendre et à réaliser la liberté. Ce n'est pas encore le règne de la démocratie européenne, c'est le règne transitoire des petites chartes... 1830 ne marque pas, à mes yeux, l'heure du peuple, mais seulement la fin du despotisme. Et c'est là précisément ce qui m'encourage à penser que vous deviendrez, Sire, le patron des bourgeoisies de l'Europe.

» Si les monarches ont à choisir entre l'irruption révolutionnaire qui les englobera et l'octroi de quelques constitutions, ils n'hésiteront guère. C'est à vous qu'il appartient, au nom de la révolution française, d'assurer dans toute l'Europe ce régime de transition qui peut se réaliser sans guerre et sans violences. Vous ne satisferez pas les impatiens; mais si l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Pologne, les Pays-Bas vous doivent leur émancipation; si la France est, grâce à vous, entourée d'une ceinture de peuples amis; si vous pouvez avec ces forces nouvelles rendre l'absolutisme impuissant et préparer cette alliance de toutes les démocraties européennes, les impatiens eux-mêmes seront réduits au silence, et ils attendront du progrès du temps l'évolution favorable à leurs idées.

» Alors, Sire, vous aurez fondé quelque chose, et, en revenant à vos souvenirs de jeunesse que vous m'avez rappelés quelquefois, vous pourrez vous dire que vous y êtes resté fidèle autant que votre situation le permettait.

» Cette seconde voie, Sire, ce n'est pas celle de la révolution sanglante, mais de la révolution calme, éclairée, bienfaisante. L'autre, sous quelque nom qu'on la déguise, c'est celle de la contre-révolution. La nation française ne s'y méprendra pas...

» Pardonnez, Sire, ces épanchements d'un vieillard; pardonnez à un ami de votre père ces conseils dont la sincérité fera excuser la longueur. J'ai senti d'ailleurs, en les écrivant, que mes sentiments étaient les vôtres; et si le temps où nous sommes n'exige plus ces démonstrations énergiques que nous avons faites plus d'une fois ensemble aux Jacobins, vous avez voulu déjà prouver à la France comme à l'Europe ce que serait votre règne en prenant vous-même le glorieux titre de *roi citoyen*!

» Daignez agréer, Sire, les vœux les plus ardents qui soient jamais sortis d'un cœur sincère pour le bonheur de la France et pour celui de son nouveau roi.

On écrit de Saint-Omer, le 25 juillet, au *Progrès du Pas-de-Calais*:

« On dira peut-être qu'un immense cri d'enthousiasme a accueilli

le duc de Nemours à Saint-Omer: la vérité sur ce sujet, la voici: l'enthousiasme a été et est encore au-dessous de zéro. Mais ce n'est pas tout. Comme il importait aux fonctionnaires publics qu'il parût en être autrement, ces messieurs ont fait pavoiser leurs maisons et tous les édifices publics des couleurs nationales. C'était bien pour eux, ça montrait suffisamment leur joie; mais il fallait que le public fût ou feignît d'être de la partie, afin de pouvoir dire à *Monseigneur*:

Aimez-vous l'enthousiasme? on en a mis partout.

» Cela était d'autant plus nécessaire que *Monseigneur*, peut-être pour juger par lui-même, s'était mis en tête, on le savait, de se promener par les rues de la ville, ce qu'il a exécuté hier mercredi, au grand contentement de quelques gendarmes qui l'accompagnaient.

» Le moment, vous le voyez, était bien choisi pour contenter *Monseigneur*. Mais que faire? Voici ce que l'on a fait, et cela est tout-à-fait certain. Pendant que le duc chevauchait par la ville, MM. de la police allaient en avant, et tenaient à peu près ce langage aux bons bourgeois assez peu enthousiastes pour ne pas pavoiser leurs croisées: « Dites donc, monsieur, vous n'avez pas un petit drapeau à accrocher? » Ils en mettent tous. » Le bourgeois de Saint-Omer n'est pas enthousiaste:

C'est là son moindre défaut.

» Aussi, quelques-uns se sont contentés de faire la sourde oreille; mais l'un d'eux, que nous pourrions citer, a répondu: « Le mien est déchiré; qu'on m'en envoie un de la mairie. » A cela l'homme de la police qui avait fait la question a répliqué: « De la mairie! » mais tous ceux qu'elle possède ont été mis dehors. »

» Alors le bourgeois a fait au sergent de ville ce que la mairie avait fait à ses drapeaux: il l'a mis dehors.

» Quel dommage pourtant que la ville de la Tour-du-Pin ait donné une épée d'honneur à M. de Vertillac! Si elle lui eût donné un drapeau, Saint-Omer aurait pu posséder un enthousiaste de plus. »

C'est le 15 août prochain qu'en vertu de la loi électorale et du jury, les listes des électeurs et des jurés seront publiées dans les départements, et que des registres seront ouverts pour opérer toutes les adjonctions, rectifications ou retranchements qui pourront être réclamés par les citoyens. Tous les quinze jours, jusqu'au 15 octobre, un tableau supplémentaire à ces listes sera publié et placardé. Enfin, le 20 octobre, elles seront définitivement closes et arrêtées pour servir aux opérations électorales du jury qui auront lieu dans le courant de l'année. Les électeurs, comme les bons citoyens, ne pourraient apporter trop de soins dans le contrôle de ces listes, avec lesquelles, très-probablement, seront faites les prochaines élections générales.

Paris, le 29 juillet 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'anniversaire du 29 juillet a été annoncé ce matin, à six heures, à la capitale par une salve d'artillerie. En ce moment (midi), les citoyens auxquels des récompenses doivent être distribuées pour les produits qu'ils ont fait figurer à l'exposition de l'industrie nationale se rendent aux Tuileries, où la distribution doit avoir lieu.

Depuis ce matin, le ciel est resté couvert, et il est même tombé, à plusieurs reprises, un peu de pluie; mais il y a lieu d'espérer que le soleil se montrera cet après-midi, et que les fêtes qui sont annoncées pour ce soir ne seront pas contrariées par le mauvais temps.

— L'année dernière, à l'époque du mariage de M. le prince de Joinville, quelques journaux anglais s'étant permis de glosier sur la dot de la femme qu'il était allé chercher au Brésil, les feuilles ministérielles s'efforcèrent de faire tous leurs efforts pour démontrer que la famille d'Orléans n'était pas capable de faire de mauvaises affaires; et, à cet effet, la *Presse* publia des renseignements desquels il résultait que la princesse du Brésil apportait en dot à son époux:

1° Un million en argent;

2° Cent quatre-vingt mille francs de rentes sur le 6 0/0 brésilien;

3° Vingt-cinq lieues de terre dans la province de Sainte-Catherine, au choix du prince. Cette province, située le long de la mer, contient de magnifiques forêts et des mines.

La *Presse* affirmait, en outre, que la princesse possédait, comme fortune privée, 26,000 f. de rentes en cent quarante-cinq inscriptions sur le 6 0/0 brésilien, et pour environ 200,000 f. de diamants et de bijoux; que de plus l'empereur du Brésil avait fait don à sa sœur d'une somme de 300,000 f. pour son trousseau. Le contrat de mariage portait encore que M^{me} la princesse de Joinville conserverait tous ses droits à la couronne du Brésil, et qu'elle deviendrait impératrice, à l'exclusion même de sa sœur aînée la reine de

Portugal, si l'empereur don Pedro II et la princesse dona Januaria, l'héritière présomptive, venaient à décéder sans héritiers immédiats.

On vantait alors tous ces avantages, et on avait raison, car M. de Joinville avait vraiment fait un bon mariage. Pourquoi donc venir dire aujourd'hui, en vue des dotations princières, que ce prince est, comme ses frères, dans la gêne? Croyez-vous donc qu'on ait chiez à prouver que nos princes n'avaient qu'à demander, pour l'obtenir, la main des plus belles et des plus riches princesses du monde?

— On a pu remarquer que, pendant toute la semaine dernière, les fonds publics avaient éprouvé un mouvement de baisse qui ne s'est guère arrêté qu'à la bourse de samedi. Quelques personnes avaient attribué cette baisse aux bruits inquiétants qui nous venaient du Maroc et à la nouvelle que M. le maréchal Bugeaud, envoyé promptement du renfort.

La baisse, à ce qu'il paraît, avait une autre cause. On assure que les ventes considérables qui ont été faites pour compte de personnes haut placées dans la banque et dans les affaires avaient été déterminées par la prochaine émission de la dernière partie de l'emprunt. On dit, en effet, que M. le ministre des finances est disposé à recourir au crédit, aujourd'hui que les fonds sont encore à des prix élevés, plutôt que d'attendre les éventualités qui pourraient ultérieurement rendre la négociation de l'emprunt plus difficile et plus onéreuse.

— On fait circuler une nouvelle liste de députés qui auraient souscrit pour la médaille qui vient d'être offerte à M. Guizot. Nous avions pensé d'abord que ce pouvait bien être par un simple effet du hasard que la première liste était arrivée à la publicité. On dit aujourd'hui que le hasard n'a été pour rien dans cette publicité, et que c'est M. Guizot lui-même qui l'a facilitée en communiquant à un très-grand nombre d'indiscrètes la liste de ceux qui s'étaient associés à l'hommage civique dont il vient d'être l'objet. Quoi qu'il en soit, voici la seconde liste telle qu'elle nous a été communiquée:

MM. Ardant, 20 f. — Cornudet, 40 f. — Paillard-Ducière, 100 f. — Paixhans, 30 f. — Muret de Bord, 200 f. — Duprat, 100 f. — Lafond, 300 f. — Wustemberg, 100 f. — Le général Jamin, 25 f. — Edmond Blanc, 20 f. — Siméon, 50 f. — Terme, 25 f. — Schauenburg, 10 f. — Poizat, 15 f. — Molin, 15 f. — De Montesson, 50 f. — Vatout, 50 f. — Fulchiron, 200 f. — De Montozon, 100 f. — Delebecq, 40 f. — Chassiron, 100 f. — François Delessert, 100 f. — Lebohe, 50 f. — Denis, 10 f. — Vitet, 50 f. — Parès, 25 f. — Viger, 200 f.

Total, 2,025 f.

Le relevé de la première liste donnait 1,525 f. C'est donc jusqu'à présent une somme de 3,550 f. que la chambre a consacrée à immortaliser M. Guizot.

Nous finirons sans doute par connaître le chiffre exact de cette grande souscription nationale, à l'occasion de laquelle le *Journal des Débats*, seul parmi les journaux ministériels, a cherché à faire quelque bruit.

Le conseil municipal de Toulouse est justement indigné contre les façons d'agir d'une coterie qui administre sous le nom du préfet, et qui s'applique à contrecarrer toutes les décisions de ce conseil. Dans la séance du 23 juillet, plusieurs lettres signées du préfet, M. Napoléon Duchâtel, ont été lues; elles contenaient chacune le refus d'approuver des délibérations de ce conseil, et il paraît que ce refus était chaque fois formulé en termes des plus inconvenants. On s'étonnait même que le maire eût consenti à en faire donner lecture. Il paraît, suivant l'*Emancipation*, que l'on doit d'autant moins faire peser sur M. N. Duchâtel la responsabilité directe de ce qui arrive, qu'il n'est presque jamais dans sa préfecture.

Un certain chanoine de Saint-Brieuc, l'abbé Souchet, principal honoraire du collège de cette ville, a publié tout récemment une brochure des plus violentes contre l'Université. C'est un *Avertissement aux Catholiques*, qui doit préparer les bons paysans bretons à signer une pétition pour la liberté de l'enseignement, pétition qu'on répand à profusion dans les campagnes. L'abbé Souchet n'attaque pas seulement l'Université, il s'en prend aux écoles primaires: « L'enfant du pauvre sera perverti dans son école primaire. La Convention voulait prendre l'enfant dès l'embryon pour le pétrir à son gré; l'Université se contentera de le prendre au maillot. Cela suffit, en effet, pour empêcher la mère de lui donner les premières idées de Dieu et de ses devoirs. Les partisans de l'Université ont entrepris de détruire sans bruit la religion pour mettre à sa place *peut-être l'idolâtrie*,... etc., etc. » Nous abrégions les citations. Cette brochure d'un ci-devant protégé de M. Martin (du Nord) vient d'être saisie à Saint-Brieuc.

sont restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur les abus du pouvoir. Si l'empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, alors le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivaient son mépris. Il tenait sa dignité de Dieu et de la nation, eux seuls pouvaient l'en priver; il l'a toujours considérée comme un fardeau, et lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la conviction que lui seul était à même de le porter dignement.

» Le bonheur de la France paraissait être dans la destinée de l'empereur; aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation seule pourrait le persuader de rester plus long-temps sur le trône. S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la paix, il fait volontiers ce dernier sacrifice à la France. Il a en conséquence envoyé le prince de la Moskowa et les ducs de Vicence et de Tarente à Paris, pour entamer la négociation. L'armée peut être certaine que l'honneur de l'empereur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France. »

Aucun des adversaires du régime impérial n'a fait ressortir avec plus d'amertume les fautes de l'empereur et les vices de son gouvernement. Ces aveux de Napoléon sont la condamnation de tout son règne; ils font comprendre ses revers et sa chute, et s'ils n'absolvent pas les hommes, ils justifient l'événement.

Les trois plénipotentiaires de l'empereur, en quittant Alexandre, étaient rentrés pour se reposer, nous l'avons dit, à l'hôtel du maréchal Ney. Ils revinrent à Fontainebleau dans la soirée. Ce fut Ney qui se chargea d'annoncer à Napoléon qu'on exigeait de lui une abdication pure et simple, sans autre condition que la garantie de sa sûreté personnelle. Sa parole fut sans ménagement. Il venait, au reste, de s'engager. Avant d'entrer dans le cabinet de l'empereur, il avait écrit à M. de Talleyrand pour lui annoncer sa résolution d'embrasser « la cause des anciens rois (1). » Macdonald et Caulain-

(1) Cette lettre, qui confirme ce que nous avons dit des dispositions d'Alexandre en faveur de la régence, se trouve dans le *Moniteur* du 7 avril. En voici les passages essentiels:

« Je me suis rendu hier à Paris avec M. le maréchal duc de Tarente et M. le duc de Vicence, comme chargé de pleins pouvoirs pour défendre, près de S. M. l'empereur Alexandre, les intérêts de la dynastie de l'empereur Napoléon. Un événement imprévu ayant tout-à-coup arrêté les négociations qui cependant semblaient promettre les plus heureux résultats, je vis dès lors que, pour éviter à notre chère patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser la cause de nos anciens rois et de ce sentiment que je me suis rendu, ce

court, en confirmant le rejet de la régence, s'efforcèrent, par des formes plus douces, d'amortir la violence de ce nouveau coup. Le premier mouvement de l'empereur fut de rompre toute négociation et d'en appeler enfin à la chance de nouvelles batailles. Il n'y avait plus d'illusions possibles pour l'armée ni pour ses chefs, disait-il; les alliés ne voulaient traiter à aucun prix. L'armée devait-elle donc rendre les armes sans combattre?

En effet, outre les trente mille soldats qui restaient encore cantonnés autour de Fontainebleau, quinze à vingt mille, on l'a vu, se trouvaient auprès de l'impératrice, à Blois, ou dans les garnisons placées entre cette ville et Paris; vingt mille autres se maintenaient en arrière de Lyon; vingt mille arrivaient d'Italie conduits par le général Granier; quinze mille venaient de quitter la Catalogne avec Suchet, et quarante mille, commandés par Soult, disputaient à Wellington l'entrée des provinces du Midi. Ces troupes réunies présentaient une force de plus de cent quarante mille combattants, avec lesquels l'empereur pouvait soutenir long-temps la guerre contre un ennemi lent, inquiet et susceptible d'être déseigné. Ces considérations, Napoléon les opposait à la demande d'une abdication sans condition. Durant deux jours, il résista à toutes les instances de ses plénipotentiaires. Un instant sa pensée s'arrêta sur une retraite générale derrière la Loire. Une longue acclamation d'épouvante accueillit ce projet; c'était, disait-on, vouloir armer la moitié de la France contre l'autre et s'exposer à une guerre d'aventures qui, portant le ravage partout, ne pourrait finir nulle part.

« Eh bien! s'il faut renoncer à défendre la France, s'écria Napoléon, l'Italie ne nous offre-t-elle pas une retraite encore digne de nous? Veut-on m'y suivre encore une fois? Marchons vers les Alpes! »

Ce cri, écho lointain de cette voix du génie qui avait inspiré ses premiers commandements, ne fut ni entendu ni compris. Loin de là, il servit de texte aux plus étranges commentaires. Les fautes de Napoléon avaient été nombreuses; on en exagéra la fréquence et la gravité; on se mit à douter de son génie; quelques uns même osèrent accuser sa raison. Des récriminations, des murmures éclatèrent. Ney s'emporta. Triste condition de la grandeur! Il aurait suffi à Napoléon de quitter ses appartements impériaux, de sortir de son palais, puis de marcher, pour se voir aussitôt

soir, auprès de l'empereur Napoléon pour lui manifester les vœux de la nation... Demain matin, j'espère qu'il me remettra lui-même l'acte formel et authentique de son abdication; aussitôt après, j'aurai l'honneur d'aller voir Votre Altesse Sérénissime.

» Fontainebleau, ce 5 avril, onze heures et demie du soir. »

suivi par une armée enthousiaste, intrépide; mais, confiné dans son cabinet, cerné pour ainsi dire par son entourage, il n'eut pas la force de secouer le joug de ses anciens officiers, de se soustraire au fastueux isolement où le tenait son titre. Il consumait son temps et ses forces à lutter contre la lassitude de son haut état-major; au lieu d'agir, il cherchait à convaincre, il discutait. A ce moment, le rôle d'empereur qu'il s'efforçait de prolonger semblait anéanti chez lui les facultés du général et du soldat. Son génie, comme l'ont affirmé ses ennemis, avait-il donc besoin, pour se révéler, de la double influence du succès et de la force? La fortune était-elle une des conditions de son audace, et, disciple du fatalisme oriental, ne savait-il que baisser la tête quand le sort venait à le frapper? Les gens qui lui sont restés le plus dévoués et qui l'ont approché le plus près, expliquent l'indécision et la faiblesse qu'il montra à cette époque de revers, comme après la bataille de Waterloo, par une prostration morale et physique, résultat de longs jours sans repos, de nombreuses nuits sans sommeil, et de la prodigieuse contention d'esprit à laquelle l'avaient obligés ses efforts des derniers mois. Même pour le génie, les forces humaines ont leurs limites. Sa résistance à la fin fut vaincue.

— Vous voulez du repos? dit-il à ses généraux, ayez-en donc! Hélas! vous ne savez pas combien de douleurs vous attendent sur vos lits de douleur. Quelques années de cette paix que vous achèterez si cher vous moissonneront en plus grand nombre que ne pourrait le faire la guerre la plus désespérée.

S'approchant d'une espèce de guéridon placé au milieu de son cabinet, il écrivit alors sa seconde abdication. Cette pièce, dont l'original manuscrit a été conservé, est ainsi conçue:

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce, pour lui et ses enfants, aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France. »

Ney, Macdonald et Caulaincourt furent encore chargés de porter cet acte aux souverains, et de stipuler, au nom de l'empereur, les clauses du traité qui devait régler sa position et celle de sa famille. Leur départ fut le signal d'une espèce de désertion générale. Chacun saisissait le moindre prétexte pour quitter Fontainebleau. Les uns partaient, appelés, disaient-ils, par leurs affaires particulières; d'autres se faisaient donner une mission; ceux-ci s'absentaient dans l'intérêt de leur arme ou de leur corps, ceux-là pour aller chercher des fonds, d'autres enfin pour visiter leurs femmes ou leurs enfants malades. Tous, en arrivant à Paris, couraient porter leur adhésion au gouvernement provisoire. (La suite au prochain numéro.)

Mais ce n'est pas tout. Il y a, dans le diocèse même où M. Souchet est chanoine, deux petits séminaires qui comptent plus de deux cents externes, et les petits séminaires n'ont pas le droit de recevoir d'externes.

A en croire une feuille allemande, on a repris nouvellement les négociations relatives à une convention entre la France et le Zollverein : ce serait l'objet du voyage de M. Engelhardt, agent du gouvernement français. La feuille à laquelle nous empruntons ce fait prétend que la France ne veut pas faire de concessions à l'égard des droits qui ont motivé les représailles du Zollverein. Elle ajoute que celui-ci, de son côté, ne consentira pas à faire les premiers pas d'un rapprochement.

Conseil d'Arrondissement.

Séance du 25 juillet.

Sont présents : MM. Janson, président; de Maonevieux, Falconnet, Bouchard-Jambon, Billiotet, Cholat, Bied-Charreton, Bergier, Joannard, Dervieux, Penet, Laurent Dugas, Dardel, Besson, Vachon-Imbert, Jacquemet-Cazot, secrétaire.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la question relative à l'extinction de la mendicité dans le département, exprime le vœu le plus favorable au projet d'établir un dépôt de mendicité pour le département.

— Adopté.
Un membre a la parole au nom de la commission de la refection des plans cadastraux; il conclut à ce qu'elle s'effectue en commençant par les cantons de Givors, Condrieu et Belleville.

Le conseil.
Vu le rapport de M. le conseiller d'état préfet du Rhône;
Vu le rapport de M. le directeur des contributions directes du département du Rhône;

Considérant que la plus grande exactitude est indispensable dans les matières cadastrales pour la bonne confection des rôles, et pour exposer régulièrement les nombreuses mutations qui se présentent chaque année;
Considérant que l'Etat paraît avoir renoncé à présenter sur la refection et conservation du cadastre une loi qui avait été promise en 1841; que, dès lors, les départements doivent chercher dans leurs propres ressources, les moyens d'obtenir l'exactitude la plus parfaite dans les matières cadastrales;

Considérant que les plans cadastraux des communes des cantons de Givors, Condrieu et Belleville ont été faits il y a 55, 54 et 55 ans, et qu'il résulte du rapport de M. le directeur des contributions directes que les réductions et surcharges dont ils sont couverts les ont mis dans un état de confusion tel qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'y reporter les transactions courantes sans s'exposer à de graves erreurs;

Emet le vœu que le conseil général, dans sa prochaine session, vote les fonds nécessaires pour la refection des plans cadastraux, en commençant par les communes des cantons de Givors, Condrieu et Belleville.

Un membre, au nom de la commission des chemins vicinaux, dépose le rapport concernant la fixation de la valeur de la prime de prestation et l'état de service des chemins vicinaux dans l'arrondissement.

Un membre dit qu'il avait sollicité du conseil, lors de la dernière session, un avis favorable à la demande de la commune de Saint-Maurice pour le classement comme chemin de grande communication de l'embranchement sur la ligne vicinale n° 2 de Givors à Saint-Symphorien, à partir de Saint-Maurice; qu'il renouvelle aujourd'hui la même demande; que plusieurs communes ont un grand intérêt à l'ouverture de cette route, qui rendra possible la communication de Rive-de-Gier avec Saint-Symphorien, laquelle est extrêmement difficile dans l'état actuel des lieux.

Le conseil estime que les journées de prestation pour l'année 1845 doivent être évaluées, savoir :

La journée d'homme.	1 fr. 50 c.
— de cheval.	1 50
— de mulet.	1 50
— d'une paire de bœufs.	2 50
— de vaches.	1 50
— d'un âne.	» 50
— d'une voiture à deux roues.	» 75
— à quatre roues.	» »
— d'une charrette à âne.	» 25

Estime qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de classer l'embranchement proposé de Saint-Maurice à la route vicinale n° 4;

Emet le vœu que le conseil général vote les centimes spéciaux autorisés par la loi du 21 mai 1836 pour les travaux des chemins de grande communication.

Au nom de la commission qui a examiné la demande de la commune de Saint-Maurice par Dargoire, relative à la foire de la Madeleine, un membre propose que cette foire continue à être fixée au 22 juillet, et que la durée se continue jusqu'au 29.

Le conseil est d'avis que la commune de Saint-Maurice soit autorisée à tenir la foire de la Madeleine les 22 et 25 juillet de chaque année.

La commission émet un avis favorable à l'établissement de quatre foires dans la commune de la Guillotière.

Un membre dit que la commune de la Guillotière n'est pas dans les conditions qui, jusqu'à ce jour, ont déterminé le conseil à donner un avis favorable à ces sortes de demandes; que les approvisionnements de toute sorte peuvent se faire facilement et sans frais; que le mouvement commercial de cette commune satisfait largement à tous les besoins; que l'on ne peut pas comprendre alors quel serait le but utile de l'établissement de quatre foires. Les inconvénients et les dangers de ces établissements ont été trop souvent signalés pour qu'il soit nécessaire de les rappeler au conseil. Il pense donc que la demande doit être repoussée.

Le conseil.

Considérant que l'établissement de foires et marchés ne doit jamais être accordé que dans les limites des besoins réels des communes qui les réclament; qu'il importe à l'intérêt de l'agriculture de ne pas multiplier, sans nécessité bien constatée, les occasions qui enlèvent des bras au travail des champs, et imposent des dépenses inutiles aux père de famille et aux cultivateurs;

Considérant que la commune de la Guillotière est abondamment pourvue de tout ce que peuvent réclamer les besoins de ses habitants;

Est d'avis que la demande de la commune de la Guillotière doit être rejetée.

Au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de classer au nombre des routes départementales partie du chemin n° 2, le rapporteur conclut à l'ajournement. — Adopté.

Sur la proposition d'un de ses membres,

Le conseil émet le vœu que la lacune qui existe entre la route départementale des Etroits et le quai Fulchiron soit promptement comblée; c'est la voie suivie par tous les approvisionneurs des marchés de Lyon venant des compagnes du midi de la ville pour s'affranchir du péage exagéré du pont de la Mulatière; il importe alors de rendre cette voie de communication facile en la complétant.

Le conseil appelle en même temps l'attention de l'administration sur les dangers que présentent certaines parties des balmes de Sainte-Foy qui dominent cette route; l'aspect des lieux fait craindre que les éboulements qui ont eu lieu cet hiver ne se renouvellent encore et ne compromettent gravement la sûreté publique.

Sur la proposition du même membre,

Le conseil renouvelle avec instance les vœux qu'il a déjà faits pour que l'école préparatoire de médecine de Lyon soit convertie en faculté de médecine, et pour que le gouvernement fasse achever le plus tôt possible l'ornementation de la façade du Palais-de-Justice.

Sur la proposition du même membre,

Le conseil croit devoir signaler à l'administration les inconvénients qui résultent de l'organisation actuelle des gardes champêtres; il forme le vœu qu'ils soient embrigadés, dans la conviction que c'est là le seul moyen efficace d'obtenir de cette institution tout ce qu'on a le droit d'en attendre.

Un membre propose d'émettre un vœu pour appeler l'attention du gouvernement sur l'organisation en société des propriétaires de mine de houille dans les bassins de la Loire.

Un membre répond que, sans chercher à apprécier le mérite de la proposition, il croit qu'elle serait dans ce moment inopportune; que les faits fâcheux qui se sont produits, il y a peu de temps encore, au sein de ces exploitations, pourraient amener des interprétations qui donneraient à la manifestation du conseil une portée qu'il ne veut pas certainement lui donner; que le fait qui motive la proposition est un fait grave, qui touche aux intérêts du pays, et spécialement à ceux du département; mais qu'il n'est pas encore possible d'en apprécier toute la valeur; qu'il convient mieux alors de s'abstenir.

Un membre dit qu'il est vrai que la question soulevée par la proposition est grave, et qu'elle n'est pas suffisamment connue; que l'expression d'un vœu, pour être utile, doit s'appuyer sur la connaissance exacte des faits qui le motivent; qu'il pense aussi que la proposition ne peut pas, quant à présent, être accueillie; mais qu'il fait toutes ses réserves pour l'avenir.

Le conseil, à la majorité, rejette la proposition.

La séance est levée.

Chronique.

LYON.

La Revue de Paris annonce que la chaire de littérature étrangère, vacante à la Sorbonne par la mort de M. Fauriel, sera donnée, sur la présentation de la faculté, à M. Ozanam.

— On nous communique l'avis administratif suivant :

« Quelques particuliers, faisant circuler sur les routes des voitures attelées de plus d'un cheval, et dont les jantes ont moins de onze centimètres de largeur, croient échapper à la pénalité prononcée par les règlements sur la police du roulage, par le motif que leurs voitures sont des chars à quatre roues n'ayant jamais servi au roulage. Le préfet rappelle que la loi n'exempte de l'obligation des jantes larges que les voitures d'agriculture, et, du moment qu'une voiture, quelle que soit son espèce, effectue un transport d'objets livrés au commerce ou à la consommation, elle ne peut, si elle est attelée de plus d'un cheval, circuler sur les routes qu'autant que les bandes de ses roues ont au moins onze centimètres de largeur. »

— Les jeunes gens qui se destinent à l'étude de la peinture et du dessin de fabrique apprendront avec plaisir que M. Genod, professeur à l'école de Saint-Pierre, et M. Van Doren, ancien dessinateur-fabricant, viennent de se réunir pour fonder une école de dessin, quai Saint-Clair, 13.

Cette école aura spécialement pour objet la démonstration des principes, l'étude de la bosse, du modèle vivant, de la fleur, la théorie et la mise en carte.

Dirigée par deux hommes qui se recommandent par un talent réel et reconnu, cette école ne saurait manquer d'obtenir des succès.

— Un bateau d'écorces, appartenant à un tanneur de Villefranche (Rhône), a été incendié ces jours derniers sur la Saône.

— Dans la séance du 27, la chambre des pairs a adopté le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

— Nous avons reçu il y a quelques jours, de la part de l'autorité administrative, une note annonçant le retrait de l'ordonnance royale qui avait autorisé la Compagnie d'assurances sur la vie appelée l'Association, pour cause de contravention à ses statuts; cependant nous voyons encore apposer chaque matin sur les murs de la ville une affiche annonçant la création d'une agence de cette société, ou succursale de l'Association.

Sans remonter aux causes qui ont motivé le retrait de l'ordonnance royale en question, nous devons mentionner ce fait, qui pourrait avoir de graves conséquences non seulement pour les autres compagnies régulièrement autorisées, mais encore pour les personnes qui n'auraient pas été suffisamment prévenues par la note officielle que nous avons publiée.

— La ville de Lyon vient de donner aux voies nouvelles de la Boucherie-des-Terreux des noms empruntés aux villes que nous avons conquises en Afrique. Parmi les rues qui aboutissent à ce nouveau quartier se trouve la rue de la Cage. Ne pourrait-on pas la nommer rue Blandan (1). Ce serait une manière fort convenable d'honorer la mémoire d'un de nos compatriotes dont l'héroïsme fut aussi pur, aussi sublime que celui des Bisson et des d'Assas.

— Voici de nouveaux renseignements qu'on nous transmet sur la foire de Beaucaire :

Draps du Midi.

BÉDARRIEUX. — Abondants en foire; ils se vendent à des prix très-bas.

CARCASSONNE. — D'une vente active et à des conditions meilleures pour le vendeur que ceux de Bédarriex.

LIROUX. — En général de qualité inférieure; cependant la vente en est active à cause de leur bas prix et de leur nouveauté.

CHALABRE. — Vente ordinaire; demandés cependant, mais en baisse.

LODÈVE ET MAZAMET. — Généralement vendus dans des conditions de baisse.

RIOLS-CAPUCINS. — D'une vente suivie à cause de leur spécialité; les prix sont à de bonnes conditions pour le vendeur.

La draperie est généralement de 8 à 10 0/0 meilleur marché que l'année dernière; la cause en est l'abondance des produits, aux laines achetées avantageusement il y a quatre ou cinq mois et aux besoins de réaliser. La hausse actuelle des laines fait présager une augmentation sur les draps et prépare une vente facile des achats faits.

Soies. — Cours du 28 juillet 1844.

Soies basses, de 19 à 22 le kil.	46 à 53 25
Paquetailles et ordin., de 22 à 23 50	53 25 à 56 87
Filatures courantes, de 23 50 à 24 50	56 87 à 59 30
— du Var, — — — — —	59 à 62
— ordinaires, — — — — —	63 à 66
— — — — — de 3 à 4 cocons,	68 à 72
Douppions, — — — — —	17 à 21

Les ventes ont été actives, et les soies sont tenues très-fermes aux prix ci-dessus; la baisse que l'abondance de la récolte semblait déterminer n'est plus probable pour le moment.

DÉPARTEMENTS.

On écrit de Barcelonnette au Journal des Basses-Alpes :

« On a trouvé, dans le terroir de la commune de Faucon, sur les bords d'un canal, le cadavre d'un malheureux vieillard octogénaire qu'on a bientôt reconnu. »

Cet infortuné s'était présenté le même jour à l'hospice de Barcelonnette pour solliciter son admission. Repoussé sans doute parce qu'il n'était pas de la ville, il est mort, dit-on, d'une attaque d'apoplexie.

(1) Le 12 avril 1842, un détachement de 21 hommes se dirigeant sur Bliaduh fut attaqué en rase campagne par 5 à 400 cavaliers arabes, entre Bouffarick et Beni-Mered. Sommé de se rendre, Blandan, qui les commande, ordonne le feu. Ces chevaliers (expression du maréchal Bugeaud) soutiennent pendant trois quarts d'heure cette lutte inégale. Quand ils furent secourus, cinq seulement étaient debout. Blandan, qui, percé de trois balles, n'avait cessé d'engager ses camarades à une glorieuse défense, mourut à Bouffarick. Le lieu du combat porte le nom de place Blandan.

plexie provenant d'une gastrite gangréneuse, mais plus probablement encore faute de soins et de secours. »

BULLETIN DES SOIES.

Les grèges continuent à être vendues à un bon prix sur les marchés de l'Ardèche, et les transactions ont été très-nombreuses pendant la semaine écoulée. A Joyeuse, mercredi, les cours étaient, pour les belles qualités, à 30 f., 29 f. 60 c. et 29 f. le demi-kilog., et pour les deuxième choix, à 27 f. 85 et 28 f. le demi-kilog.

A Aubenas, le marché du 29 avait attiré beaucoup d'acheteurs. Les soies grèges, première qualité de Joyeuse, se sont vendues 20 f. le demi-kilog.; les soies de pays, premier choix, 29 f. 60 c. et 29 f. le demi-kilog.; les deuxième choix, 27 f. 85 c. et 26 f. 80 c. le demi-kilog.

Voici les cotes détaillées qui nous sont adressées :

12/13 d. soies ordinaires, le 1/2 kilog.,	de 27 75 à 28 50
11/12 d. — courantes,	28 50 29 »
9/10 d. — de pays,	29 » 30 »
9/10 d. — de Joyeuse,	29 50 30 »

SOIE DE FILATURE D'ORDRE.

12/12 d. soies 5/6 cocons,	32 » 33 »
9/10 d. — 3/4 —	34 50 35 »

A Romans, le 26, il s'est présenté quelques acheteurs assez disposés à faire des balles; mais le manque de matières a paralysé leurs bonnes dispositions. Les transactions auraient été animées s'il y avait eu de la marchandise; cependant il s'est fait quelques balles aux prix suivants :

Soies très-courantes (paquetailles), le kilog., de 54 » à »

Soies mieux faites — 54 50 55

Les soies en partis de 50 kilog. et au-dessus étaient tenues à 56 f., mais à ce dernier prix, il s'est fait très-peu; cependant le prix de 55 f. 50 c. a été offert maintes fois.

Soies basses, le kilog., de 42 à 43 50

Qualité supérieure, 46 48 »

Filature d'ordre, 61 63 »

Un autre correspondant nous donne les cotes détaillées suivantes :

14/16 d. soies ordinaires, le 1/2 kilog., de 27 » à 27 50

12/14 d. — courantes, 27 50 28 »

12/13 d. — de Peyrins, 28 » » »

12/14 d. — de filature d'ordre, 31 » 32 »

A Nîmes, le 25 courant, les grèges valaient :

5/6 cocons filature 1^{er} ordre (le kilog.), 65 f. 45 c. à 65 f. 75 c.

Id. 2^e id. 62 f. 25 c. à 62 f. 60 c.

A Bagnols, le 24, l'activité dans les achats se continuait; les cours étaient : pour les soies d'ordre, 63 à 65 fr. le kilog.; pour les paquetailles, 55 fr. 70 c. à 57 fr.; pour la soie basse, 42 à 43 fr. le kilogramme.

A Marseille, il y a eu pendant la semaine dernière d'importantes transactions sur les qualités Perse, Castravan et Espagne; les qualités Perse surtout ont été recherchées. On croit que la spéculation n'est pas étrangère à ces achats. Toutes les autres qualités sont délaissées.

Voici l'état de la consommation : 140 balles Perse, à 14 et 16 fr. le 1/2 kil.; 20 balles Castravan à 12 fr. 50 c.; 6 balles Tramas, à 22 francs.

Nouvelles diverses.

Vendredi soir, pendant le violent orage accompagné de grêle qui a éclaté sur la ville de Strasbourg, la foudre est tombée dans la cour de l'arsenal, et de là a traversé l'atelier des ouvriers forgerons en entrant par la porte. L'un des ouvriers, le plus rapproché de la porte, a été renversé à terre par la violence du courant électrique et est resté pendant cinq à six minutes dans un état d'asphyxie qui a fait craindre un instant qu'il n'eût été frappé par la foudre; mais il ne tarda pas à reprendre ses sens, et il en a été fort heureusement quitte pour la peur. (Courrier du Bas-Rhin.)

— Aux exercices du tir qui ont eu lieu vendredi matin au polygone de Strasbourg, un jeune homme du Neuhoft a été tué par un boulet qui l'a frappé au milieu de la poitrine. Cet accident doit être attribué bien moins au défaut de précaution de la part de l'autorité militaire qu'à l'imprudence d'un certain nombre de jeunes gens du Neuhoft qui, poussés par l'appât du gain qu'ils trouvent dans la vente des projectiles, se précipitent souvent au devant des boulets et des obus avant que ceux-ci ne soient même arrivés au terme de leur course.

Il y a quelques années déjà, un jeune homme du Neuhoft fut victime d'une pareille imprudence en courant au devant d'un projectile qui lui emporta les deux jambes. L'accident de vendredi n'a point d'autre cause. (Idem.)

— Le 26 juillet, un violent incendie s'est déclaré au château des Vèvres, commune d'Iseure; une grange renfermant une grande quantité de foin de la dernière récolte et un grand nombre de bestiaux a été la proie des flammes. A la première nouvelle qui en a été apportée à Moulins, une pompe a été expédiée sur le lieu du sinistre; un détachement de dragons, la gendarmerie, un agent de police, s'y sont également transportés. On nous parle de quarante moutons, deux vaches et une jument qui auraient péri dans le feu.

(Echo de l'Allier.)

— La nécessité d'un système monétaire uniforme pour tous les états de l'Allemagne se fait de plus en plus sentir. On annonce que l'Autriche vient de prendre l'initiative et d'adresser à ce sujet une note aux gouvernements allemands.

— Les modifications suivantes, introduites dans le tarif des douanes de l'empire autrichien, prouvent clairement que l'Autriche désire se rapprocher de l'union douanière allemande.

Les fils de coton blancs ont été réduits de 15 florins à 12 1/2 fl. par quintal à dater de septembre de cette année, et à 10 fl. à partir de février 1845.

L'importation des cotonnades aura lieu librement; mais de hauts droits protecteurs ont été accordés. Les cotonnades unies paieront à leur entrée 2 1/2 fl. par livre, les cotonnades damassées 5 fl., et les cotonnades recamées 10 fl.

Les montres pourront aussi être importées librement, moyennant un droit de 1 fl. par pièce. Des concessions ont été également faites pour l'importation des produits minéraux et chimiques.

— Jeudi dernier, un accident affreux est venu jeter la consternation dans la garnison de Saint-Denis. Le 23^e léger était allé le matin au tir à la cible, et chacun rentrait au quartier pour prendre le repos. Tout-à-coup un clairon, voulant plaisanter, saisit le fusil d'un de ses camarades, y adapte une capsule, couche en joue un caporal; le coup part, et le caporal tombe raide mort. Une enquête sévère est ouverte, car les armes devaient être déchargées et aucune ne devait avoir d'amorce.

— Un incendie des plus désastreux a détruit, dans la nuit du 23 au 24 de ce mois, une partie du bourg de Garchizy, près de Nevers. Neuf familles sont dans le désespoir, plusieurs se trouvent complètement ruinées.

— Dimanche dernier, de grosses pierres ont été placées en travers des rails sur le chemin de fer de Paris à Orléans. Cet acte de criminelle malveillance, qui était de nature à occasionner les accidents les plus graves, a été commis en plein jour. La vigilance des cantonniers a heureusement prévenu les malheurs qui pouvaient en résulter.

L'autorité, informée immédiatement du délit, s'est mise à la recherche des coupables, et l'on espère qu'un exemple sévère viendra intimider les hommes qui ne craignent pas d'attenter, par de tels moyens, à la vie d'un si grand nombre de voyageurs.

— Le procès de M. Gaston de Montmorency, prince de Rosbecq, pour la mise en vente d'emblèmes séditieux, sera jugé dans la première quinzaine du mois d'août.

— Pendant la nuit du 25 et une partie de la matinée du 26, il est tombé une telle quantité d'eau à Lille, que plusieurs caves habitées par de pauvres familles étaient inondées et contenaient encore le soir plus d'un demi-pied d'eau. Cela est d'autant plus déplorable qu'une partie du mobilier de ces pauvres familles se trouve détériorée ou gravement endommagée. Dotez les familles royales dans un pays où une partie de la population vit dans des tanières !

— On écrit de Calais, 26 juillet :

« Nous, les plus proches voisins de la terre d'Albion, nous avons eu souvent l'occasion de raconter les traits d'humour de MM. les Anglais. En voici un nouveau spécimen assez curieux.

« Hier, on nous montrait une lettre venant de Londres et portant sur son cachet de cire un pli autour duquel s'enroulait un serpent avec ces mots pour exergue : *Not to be Grahamed* (ne pas être grahamisé). On se rappelle l'agitation qu'ont excitée en Angleterre les méfaits du *cabinet noir*. Le ministre de l'intérieur, violateur du secret des lettres, a nom *Graham*. C'était protester spirituellement contre un abus inqualifiable. »

Nouvelles Etrangères.

BOHEME.

Une lettre de Prague, du 17 juillet, annonce que les journées du 15 et du 16 se sont passées sans troubles. Les ouvriers ont repris leurs travaux; les récalcitrants ont été arrêtés et sont contraints de travailler dans des établissements publics. Les arrestations continuent; on espère trouver bientôt la trace de l'origine des troubles. Une compagnie d'infanterie est en marche pour Tabor, où les juifs chassés par les habitants avaient été forcés de camper dans une forêt du voisinage. Le même fait s'est passé à Beraun; une compagnie est partie le 16 au soir pour cette ville. La haine contre les israélites se manifeste de plus en plus.

Il faut remarquer que ces nouvelles sont présentées sous un jour presque officiel et dans le sens d'un système de répression impitoyable. Il semble que tout est fini, et qu'il n'y a plus rien à dire, parce qu'on a fait marcher des troupes et condamné aux travaux publics, sans jugement, de malheureux ouvriers égarés un moment par la misère et le manque de travail libre.

Il n'en est pas moins vrai que c'est un fait nouveau et digne de la plus grande attention que ces troubles au milieu de populations façonnées depuis si long-temps au joug d'un pouvoir discrétionnaire. On a voulu pousser au progrès industriel pour détourner les esprits du progrès politique. Avec les avantages du développement industriel sont venus ses inconvénients. On ne s'y était pas préparé, et l'on prétend y remédier par la force seule, et non par de bons règlements, par de sages prévisions. Le gouvernement autrichien craint par-dessus tout l'agitation politique, et le voilà tombé dans l'agitation populaire. Il faut le louer d'avoir ouvert la porte au progrès matériel; mais il est bon de l'avertir que tous les progrès s'enchaînent. Il ne suffit pas de provoquer l'exercice de l'intelli-

gence humaine et le développement du travail, il faut encore se mettre en mesure de la satisfaire et ne pas vouloir être libéral en apparence et despote dans le fond de l'âme.

INDES.

On lit dans le *Bombay Monthly Times* du 19 juin :

« La saison actuelle s'oppose aux opérations militaires, qui ne sont poursuivies que dans les cas d'une extrême urgence, et les communications par terre et par mer sont lentes et difficiles. On avait parlé à tort de la nouvelle d'une grande armée de 60 à 80,000 hommes dans le Suttledje; bien que des ordres ont été donnés pour réunir 12,000 chameaux de bagage et des vivres pour 40,000 hommes à Ferozepore, on croit que le gouverneur a abandonné ses plans de conquête. La réunion des chefs belouches à Hyderabad, qui a eu lieu le 24 mai, a été très-pacifique. Le Gwalior est très-tranquille.

« On a des nouvelles de la Chine jusqu'au 1^{er} mai; mais elles sont sans intérêt, si ce n'est au point de vue commercial. La détermination que la cour des directeurs a prise à l'égard du gouverneur Ellenborough a causé ici quelque surprise. Le choléra s'est montré à Madras. »

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 21 juillet. — M. le consul de France, inquiet au sujet du bateau à vapeur direct l'*Osiris*, qui, nous l'avons vu plus tard, a relâché à Malte après avoir essuyé de fortes avaries dans les machines, avait demandé à S. A. d'envoyer le bateau à vapeur le *Nil* à la recherche du steamer français. Le *Nil* est retourné après avoir parcouru toutes les côtes de la Barbarie.

La journée du 19 était vraiment un jour de fête pour Alexandrie; car, outre les nouvelles rassurantes reçues sur le soir de l'*Osiris*, on célébrait la clémence de Mehemet-Ali qui, cédant aux prières d'Ibrahim-Pacha et d'autres hauts fonctionnaires, a donné la liberté à tous ceux qui étaient condamnés aux galères, parmi lesquels se trouvaient plusieurs Turcs de distinction.

Le départ des jeunes princes pour la France est fixé au 24 du courant; ils s'embarqueront sur le bateau à vapeur égyptien *Rehchid*, qui les transportera à Marseille.

Le Nil commence à croître d'une manière satisfaisante. On ne parle presque plus de peste.

Le bateau à vapeur anglais *Geyser* est de retour de Beyrouth; il ne nous a apporté aucune nouvelle dont je ne vous aie déjà parlé dans ma précédente.

La flotte ottomane était toujours à Beyrouth.

La montagne est en effervescence.

ESPAGNE.

Les reines quittent Barcelonne le 12 août prochain; comme il convient de leur faire de dignes adieux, il va y avoir quelques fusillades avant ce temps-là. On a, en effet, découvert à point nommé une conspiration à Figuières: quarante individus voulaient prendre le fort. Roger de Massenet, un des anciens chefs centralistes, et un officier des douanes ont été arrêtés et traduits devant une commission.

(*Emancipation.*)

Voici le tableau comparatif des marines de toutes les puissances de l'Europe :

Marines.	Vaisseaux.	Frégates.	Bâtiments de guerre de moindre dimension.	Bateaux à vapeur.	Bâtiments marchands.
1 ^o De l'Espagne	10	18	30	4	200
2 ^o Du Portugal	2	4	6	2	100
3 ^o De la Hollande	8	16	12	6	350
4 ^o De la Turquie	18	32	50	8	50
5 ^o De la Suède	4	8	16	6	250
6 ^o Du Danemark	5	8	18	8	300
7 ^o De la Russie	55	34	50	20	50

8 ^o De l'Autriche	3	8	61	6	25
9 ^o De la Sardaigne	2	3	10	3	20
10 ^o Des Deux-Siciles	2	5	20	4	40
11 ^o De la Prusse	»	»	5	2	6
12 ^o Des villes anséatiques ..	»	»	»	4	12
Total des marines réunies moins celles de la France et de l'Angleterre	109	136	278	73	1,403
13 ^o Marine de la France	23	31	146	41	4,000
Total des marines de l'Europe, moins celles de l'Angleterre	132	167	425	114	5,403
14 ^o Marine anglaise	112	129	160	200	20,033
Différence	20	38	264	86	14,630

Ainsi, la marine de l'Angleterre, comparée à celle de toutes les autres puissances d'Europe, a en moins 20 vaisseaux de ligne, 38 frégates, 264 petits bâtiments; mais elle a en plus 86 vaisseaux à vapeur et 14,630 bâtiments marchands, et le nombre de ses vaisseaux à vapeur augmente annuellement et rapidement.

L'Angleterre doit sa suprématie maritime : 1^o à cette supériorité sur toutes les marines d'Europe de 14,630 vaisseaux marchands, qui fournissent, en cas de guerre, cent mille matelots exercés à la marine militaire, et 2^o aux 300 millions d'habitants des colonies, sujettes de l'Angleterre ou en relations exclusives avec cette puissance. Ainsi, l'Angleterre, par sa marine, domine et exploite le monde.

L'Angleterre a dépouillé les puissances de l'Europe de leurs principales et de leurs plus riches colonies.

Elle a enlevé à la France dix colonies, savoir :

En 1764.

	Population.
Le Haut et Bas-Canada	900,000 h.
L'Acadie ou Nouvelle-Ecosse	145,000
Terre-Neuve	60,000
La Grenade	29,000
Saint-Vincent	26,000
Saint-Dominique	19,000
Saint-Christophe	24,000

En 1802.

Tabago	14,300
Sainte-Lucie	18,000

En 1814.

L'île de France ou Maurice	91,000
Elle a enlevé à l'Espagne six colonies	451,460
A la Hollande trois, Demérari, Berbrie et le cap de Bonne-Espérance	196,817
A la Turquie huit, les îles Ioniennes	202,000
A l'ordre de Malte deux, Malte et Gozzo	304,000
Au Danemarck trois	»
Au Grand-Mogol trois	90,000,000

Total. 92,481,417 h.

Le gérant responsable, B. MURAT.

On a trouvé dimanche, 28 courant, deux livrets de la caisse d'épargne, au nom de M. Coron et de M^{me} Pertion. S'adresser, pour les réclamer, à M. Bouvier, aux Brotteaux, maison Pernet, n^o 10, sur le port.

AVIS.

La personne qui fait des recherches concernant une dame veuve PETIT, de Lyon, est priée de passer quai de Retz, n. 29, au 1^{er}.

Téterelles, biberons et mamelons, cornets acoustiques en tous genres, urinaux en gomme élastique, en cuir verni et en tissu flexible et imperméable. Chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.
VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi trois août 1844, à midi, sur la place Louis XVIII, lieu du marché aux chevaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de dix chevaux bai brun de cinq à six ans, deux chevaux alezans hors d'âge, deux chevaux gris pommelé de cinq ans environ, deux juments, etc. (5824)

Même étude.

Le même jour trois août 1844, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, quai Pierre-Scise, n. 65, à la vente aux enchères et au comptant de quatre soufflets de forge, enclumes, bigorne, étaux, etc. (5825)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

PREMIERE PUBLICATION.

Le lundi deux septembre 1844, à dix heures du matin, en la ville de Lyon, quartier de Perrache, rue d'Alger, à côté de l'usine à gaz, il sera procédé, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs de ladite ville, à la vente aux enchères et au comptant :

1^o D'une maison construite en bois et briques, composée de caves, rez-de-chaussée, premier étage, écurie et fenil, recouverte en tuiles creuses, portant sur la façade cette inscription : *Durouchet et Co*, et d'un hangar non clos supporté par six piliers en bois, recouvert aussi en tuiles creuses, lesdits maisons et hangar sis sur un terrain appartenant à la Compagnie du chemin de fer de la Loire ;

2^o D'objets mobiliers, tels que bureau, commode, secrétaire, poêle, chaises, glace, une petite bascule, 250 hectolitres de charbon de houille dite *grêle*, 200 hectolitres environ menu et 40 hectolitres coke. (2587)

5 centimes la bouteille.

POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris.
Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 1 fr. ; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr.

Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide de l'injection du docteur Thivaud, de Montpellier, la seule dont la vente soit permise, on obtient toujours une guérison prompte, facile et radicale des écoulements des deux sexes les plus anciens et les plus rebelles.

Seul dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 15. (8400)

MALADIES SECRÈTES.

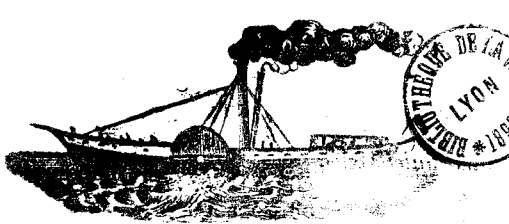
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque
A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou.

COMPAGNIE GÉNÉRALE.



DU 1^{er} AU 10 AOUT,
LE SUPERBE BATEAU
LA DUCHESSE DE NEMOURS,
d'une marche supérieure à tous les autres bateaux,
PART TOUS LES JOURS IMPAIRS
POUR MACON ET CHALON,
à 5 HEURES 1/2 du matin. (7149)

AVIS MÉDICAL.

Le seul dépôt légal de la Quintessence antipsorique de Mettenberg et du Médico-Cosmétique pour l'usage de la toilette est toujours à la pharmacie MACON, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. On y trouve gratuitement les instructions à leur usage.

RESUME. — Les avantages de la méthode et du remède externe inventés par le chirurgien-major Mettenberg sont :

1^o De guérir progressivement les gales de toutes espèces ;
2^o De guérir les maladies chroniques et cachées, qui proviennent de gales, de dartres et de sueurs rentrées, sans déranger les malades de leurs occupations, et sans altérer les linges ni les vêtements qu'ils portent. (9152)

SIROP ANTI-NERVEUX.

L'expérience a prouvé son efficacité dans les convalescences traînantes, la langueur, le dépérissement, la débilitation organique, les gastralgies, gastrites aiguës et chroniques.
Chez les pharmaciens dépositaires de remèdes spéciaux, VERNET, place des Terreaux, à Lyon, et directement chez LAROSE, pharmacien, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, n. 26. (5494-6985)

GUÉRISON

DES
MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes,
ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles,
et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop dépuratif végétal de
Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHABREZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

A vendre. — BON FONDS DE LIQUORISTE, bien situé au centre de la ville, bien logé, ayant toute aisance de travail. — Bail à volonté. — Location : 800 fr.

A vendre. — Grand nombre de propriétés et de fonds de commerce. (932)

LES HIRODELLES

D'une marche supérieure à celle de tous les autres

Bateaux à vapeur de la Saône.

PARTENT TOUS LES JOURS
POUR CHALON

A 5 HEURES DU MATIN
ET POUR MACON

A 1 HEURE 1/2 APRÈS MIDI. (7580)

SEUL DEPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puits-Gaillet, 7.

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rougeurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7099)

LES POIS de Le Perdiel, pharmacien à Paris, en adoucissant à la gomme, suppriment au giron l'entrecuissement les cautères d'une manière régulière, sans causer de douleur. — Dépôts dans les bonnes pharmacies. (3478-6957)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulaiterie, 49.